

**COMMUNE DE
GENNES**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 12
Présents : 7
Votants : 8

Date de convocation :
21/10/2025
28/10/2025

Date d'affichage :
05/11/2025

DELIBERATION

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent, n'ayant pu se tenir faute de quorum en début de séance. Le Conseil municipal s'est réuni de nouveau en séance ordinaire à l'Espace de la Combe d'Argent **le trois novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes**.

Membres présents : Carine PARRENIN, Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.

Membres excusés : Anne-Sophie PARRIAUX, procuration à Jean-Michel LHOMMÉE
Laurent ROPERS

Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,

Participait également : Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Carine PARRENIN

➤ **251103 : Forêt programme de travaux 2026**

Les propositions de l'ONF sur les travaux forestiers à exécuter en 2026 sont présentées aux membres du Conseil municipal en séance. Elles ont été présentées, débattues et validées avec des priorités en commission communale forêt-bois le 1er octobre 2025.

Après étude de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir en partie le programme de travaux et d'entretien proposé par l'ONF :

- En parcelle n° 16 :
Dégagement manuel de régénération naturelle avec création de cloisonnements
Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur
Dégagement manuel ciblé de régénération naturelle
Ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur
Coût prévisionnel : 8 920.50 € HT
- En parcelles n° 25 et 24 :
Entretien du parcellaire, débroussaillage manuel de la végétation sans mise en peinture, en lisière de forêt à proximité des habitations
Coût prévisionnel : 287 € HT
- En parcelle n° 19, les travaux proposés ne sont pas retenus, ils seront différés à l'année suivante

Le Conseil municipal charge le maire de signer le devis avec l'ONF, et d'engager toute démarche en vue de cette réalisation.

Le maire
Jean SIMONDON

